

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF



▲ **CDG 44** ▼

**Centre De Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de Loire-Atlantique**
6 rue du Pen Duick II-C.S.66225
44262 Nantes cedex 2
Tél standard : 02 40 20 00 71
www.cdg44.fr

Sophie GUILLEMOT
Responsable du service
Mobilités et dynamiques
professionnelles
mobilités@cdg44.fr
Tél : 02 40 20 00 71



▲ **CNFPT** ▼

Christelle CHAUVIN
Christelle.chauvin@cnfpt.fr
**Centre National de la Fonction
Publique Territoriale**
Délégation régionale Pays de la Loire
60 boulevard Victor BEAUSSIER
CS 40 205 - 49 002 Angers Cedex 1
tél: 02 41 77 37 37
www.cnfpt.fr



SANTÉ AU TRAVAIL ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



SANTÉ AU TRAVAIL ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (STEP)

Un agent de votre collectivité territoriale rencontre des problèmes de santé au travail pouvant conduire à repenser son orientation professionnelle.

Le dispositif Santé au Travail et Evolution Professionnelle (STEP) peut répondre à ses besoins de réflexion sur son évolution professionnelle.

1

PRISE DE CONTACT



L'agent et la collectivité contactent le Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour un entretien préalable à l'inscription.

2

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES



Suite au 1er entretien, l'agent, la collectivité et le CDG se rencontrent pour valider la participation de l'agent au dispositif et conventionnent sur la nature de leurs engagements.

3

PARCOURS DE FORMATION ET PLAN D'ACTIONS

FORMATION

(8 jours répartis sur 6 à 8 mois)

CONTENU

RÉALISER UN BILAN PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

2 JOURS

- Travail de deuil
- Exploration et identification des ressources (compétences et limites)

Intersession au CDG

ÉLABORER DES HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

2 JOURS

- Exploration d'un secteur professionnel et de son environnement
- Articulation entre le projet et le statut

Intersession au CDG

ÉTABLIR ET PLANIFIER UN PLAN D'ACTION, PRÉPARER SA MISE EN OEUVRE

2 JOURS

- Hiérarchisation des projets au regard de la faisabilité
- Travail sur les outils de mobilité

Intersession au CDG

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES

2 JOURS

- Finalisation du plan d'action
- Rédaction de la synthèse



Intersessions possibles au CDG pour échanger sur la situation individuelle de l'agent

4

L'AGENT PRÉSENTE SON PROJET



Le CDG reçoit l'agent et son employeur afin de :

- permettre à l'agent de présenter son projet,
- convenir des actions à engager (stages d'immersion, formations, aménagement de poste de travail, aides du FIPFHP...).

En cas de besoin de formation, le CNFPT oriente et accompagne l'agent dans le parcours de formation préconisé.

5

SUIVI & BILAN



L'ensemble des acteurs dressent un bilan commun, 6 à 8 mois après la fin de la formation.